PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Règlement numéro 549-2014 modifiant le règlement numéro 543-2014 sur la vidange des fosses septiques.

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 5 mai 2014;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 549- 2014, modifiant le règlement numéro 543-2014 sur la vidange des fosses, en y ajoutant l'article 2.1 concernant le tarif de vidange pour les fosses de rétention:

ARTICLE 2.1
Le conseil décrète le tarif suivant pour la vidange des fosses de rétention
220 $ pour une fosse de rétention de 4.7 m3 - 1050 gal
315 $ pour une fosse de rétention de 6.8 m3 - 1500 gal
Cette modification prend effet rétroactivement au 1 janvier 2014.

_____

Yves Coulombe, maire

_____

Michelle Moisan, directrice générale